

**MODERNISATION DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE
DANS LES SERVICES SOCIAUX ET LA SANTÉ MENTALE (LOI 21)**

Où en sommes-nous?

Dans un bulletin diffusé en septembre dernier, nous vous informions de la décision de l'Office des professions du Québec (OPQ) de mettre en place une table nationale chargée d'analyser la situation des techniciennes et techniciens en travail social, en éducation spécialisée et en délinquance visés par la loi 21. Voici l'état des travaux réalisés jusqu'à maintenant ainsi qu'un aperçu des étapes à venir.

Création de six sous-tables de travail

Les travaux de la table nationale de travail à laquelle participe la FSSS ont débuté comme prévu en septembre 2009. Une cinquantaine de participantes et de participants de tous les milieux ont pris part à cette première rencontre. Devant l'intérêt soulevé par ces travaux, l'Office a choisi de créer six sous-tables de travail afin d'optimiser le fonctionnement de la table nationale. Ainsi, trois sous-tables ont porté sur la formation académique alors que trois autres ont traité de l'intervention en milieu de travail.

Pour favoriser la meilleure représentation de nos membres techniciennes et techniciens à chacune des sous-tables, nous avons travaillé en étroite collaboration avec différents partenaires, dont la CSN, la Fédération des professionnelles (FP) et la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec (FNEEQ).

Sur le volet particulier de l'intervention en milieu de travail, trois personnes représentantes de notre fédération ont travaillé à définir la place et le rôle des techniciennes et techniciens dans notre réseau public de services

sociaux. Il s'agit de Luc Bastien, éducateur au Centre jeunesse de Laval, de Reine Desmarais, éducatrice au CRDI Gabrielle Major, et de Nadine Girard, technicienne en travail social au Centre jeunesse de Québec.

Avec l'appui du service de recherche de la CSN, ces personnes ont réalisé plusieurs travaux sur l'apport et l'importance des techniciens dans la dispensation de services sociaux aux diverses clientèles. Ces travaux ont été présentés aux représen-

tants de l'Office des professions, aux différents ordres professionnels et aux associations d'établissements. On peut les consulter en visitant notre site web.

Un accouchement difficile

L'Office des professions a récemment présenté un projet de synthèse des travaux aux membres des sous-tables, lequel nous a profondément déçus et choqués car il ne reflète pas la réalité du travail des techniciennes et techniciens dans les différents types d'établissements et ne tient pas compte des présentations que nous avons faites à ce jour. Plusieurs autres groupes, dont ceux représentant les enseignants et les techniciens ont



LAURIER GOULET,
VICE-PRÉSIDENT
RESPONSABLE
DU SECTEUR DES
TECHNICIENNES,
TECHNICIENS ET
PROFESSIONNEL-LES



Photos: Michel Giroux, sauf si indiqué autrement

également manifesté leur mécontentement. Nous avons demandé à l'OPQ de réviser sa synthèse pour la rendre plus représentative.

Le mandat des sous-tables de travail tire à sa fin et les participants travaillent actuellement à rendre le document-synthèse le plus fidèle à la réalité de travail des techniciens. Malheureusement, il nous semble difficile, à cette étape-ci, d'envisager un consensus sur les activités réalisées par les techniciens compte tenu de l'écart existant entre les positions des représentants des techniciens et celles des associations des établissements.

À quand l'entrée en vigueur de la loi?

L'Office doit procéder à une analyse de ces travaux et rédiger son rapport durant l'été. Il doit dégager ses conclusions et ses recommandations qui seront présentées aux participantes et participants de la table nationale le 22 septembre prochain. Le rapport doit par la suite être déposé à la ministre de la Justice, Kathleen Weil, le 31 décembre 2010. Entre-temps, nous poursuivons nos représentations pour nous assurer d'être impliqués et consultés à toutes les étapes du processus et que nos préoccupations soient prises en compte, ce qui n'est malheureusement pas un automatisme avec les représentants de l'OPQ!

Compte tenu de la grande complexité de cette modernisation et des nombreuses questions toujours sans réponse, la rumeur en provenance de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) circule à l'effet que l'entrée en vigueur de la loi ne se fera qu'au début de 2012. Une rumeur non encore confirmée!

Loi 21: demande de report de la date butoir du 19 juin 2010

Une lettre a été adressée, le 1^{er} juin, à la ministre de la Justice lui demandant de modifier la date butoir prévue à l'article 18 de la loi 21. Cet article prévoit que les personnes intervenantes, qui ne répondent pas aux conditions de délivrance d'un permis de l'ordre concerné mais qui exerçaient une activité professionnelle visée par l'article 5 de la loi 21, pourront continuer de l'exercer sous réserve notamment de l'avoir exercé le ou avant le 19 juin 2010.

De toute évidence, il s'écoulera encore plusieurs mois avant qu'un consensus puisse être obtenu entre les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux qui travaillent à définir le rôle et les responsabilités des milliers de techniciennes et techniciens, et avant l'entrée en vigueur de l'article 5 de la loi. Certains parlent même d'un délai de plus de 18 mois.

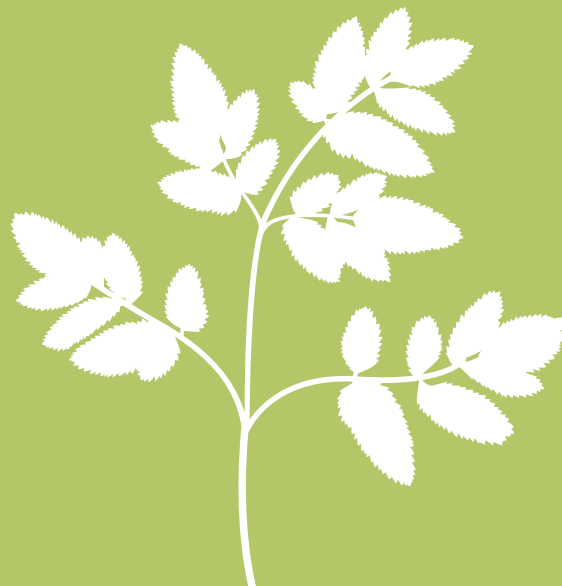
Cette situation présente un risque énorme de rupture de services dans les établissements où ces techniciens effectuent une ou plusieurs activités professionnelles réservées, identifiées dans la loi 21. Ainsi, les nouvelles personnes embauchées pourraient ne pas être autorisées à effectuer certaines tâches effectuées par les personnes qu'elles remplaceront. Nous sommes en attente de la réponse de la ministre. L'AQESSS a également formulé la même demande!

Pour consulter la documentation disponible en lien avec la loi 21, consultez notre site Internet

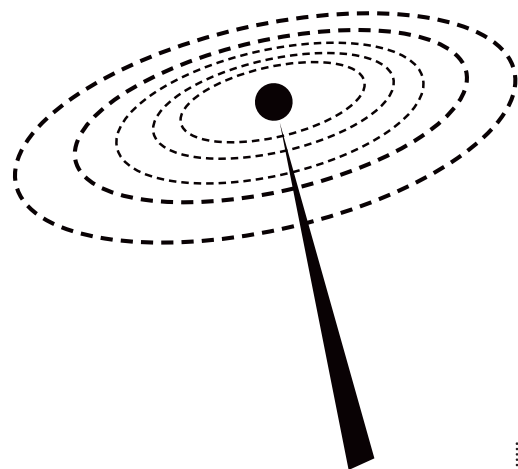
- ▶ www.fsss.qc.ca, dans la section
- ▶ **Techniciennes, techniciens et professionnel-les**, onglet
- ▶ **Documents**, sous le thème
- ▶ **Loi 21**.

Vous pouvez aussi consulter le site Internet de l'Office des professions:

- ▶ www.opq.gouv.qc.ca.



infos... Flash-infos... Flash-infos.



Comité de travail sur le transfert de clientèle des CRDI

Un comité de travail sur les impacts du transfert éventuel de la clientèle dite « légère » des CRDI vers les CSSS a été mis sur pied à la fin du mois d'avril dernier par la FSSS-CSN. Issu du dernier congrès de la fédération, ce comité a pour mandat de s'assurer du maintien du caractère public des services offerts à cette clientèle tout en protégeant l'expertise des personnes qui dispensent les services. La responsabilité du comité a été confiée à Jean-Philippe Grad, vice-président de la région de Montréal à la FSSS. Les rencontres vont débiter prochainement.

Plaintes au sujet du maintien de l'équité salariale

Les travaux relatifs aux plaintes de maintien de l'équité salariale sont en cours depuis maintenant quelques semaines. Deux comités de travail sont en fonction relativement aux titres d'emploi de psychologue et neuropsychologue. Tous deux ont pour mandat de préparer l'argumentaire qui servira lors de représentations devant la Commission de l'équité salariale. Rappelons que d'importantes modifications ont été introduites au cours des dernières années dans le réseau public de la santé et des services sociaux. Ces modifications ont eu des impacts directs sur les tâches, les responsabilités et la formation des psychologues



et neuropsychologues qui justifient un relèvement du rangement salarial, d'où les plaintes de maintien de l'équité salariale. Par ailleurs, d'autres travaux vont se poursuivre prochainement concernant les archivistes médicales, les spécialistes en déficience visuelle et les technologues spécialisés en radiologie. Deux autres titres d'emploi sont aussi visés par ces plaintes déposées par la FSSS en 2008, soit les thérapeutes en créativité et les conseillers en génétique.

Comité de travail APPR

La FSSS, de concert avec la Fédération des professionnelles FP-CSN, a ouvert un chantier de réflexion sur la parité salariale des agent-es de planification, programmation et recherche du réseau de la santé et des services sociaux avec leurs confrères de la fonction publique. Le comité se compose de sept personnes dont la plupart porte ce titre d'emploi. Les travaux sont déjà bien amorcés et se poursuivront à l'automne. La responsabilité de ce comité a été confiée à Louise Thibault, vice-présidente de la région Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Pour les dernières informations ou pour trouver différents documents utiles, consultez le site Internet

www.fsss.qc.ca

Bon été 2010

La Fédération de la santé et des services sociaux souhaite à toutes et à tous un très bel été. Revenez-nous en grande forme car plusieurs dossiers d'importance nous attendent à la rentrée.

